



Defiscalisation scellier et réglementation thermique respectée

Par **grimaudf**, le **30/05/2012** à **10:50**

Bonjour,

J'ai signé en septembre 2010 un achat en VEFA d'un appartement dans le but de faire une défiscalisation scellier.

Le logement a été livrée le 19 octobre 2011 .

Vis à vis du fisc , j'ai une question :

"Le contribuable doit ou non justifier que le logement respecte la réglementation thermique en vigueur, dépendent selon le cas de la date de publication du décret permettant au contribuable de disposer d'élément de preuve du respect de cette condition" (source 5B-17-09)

Je ne sais pas de quel décret il s'agit ?

En fait je ne voudrais pas que le fisc remette en cause ma déduction scellier;

A noter que la date de dépôt de permis de construire est 2008.

Sinon comment justifier que mon logement acheté en VEFA est conforme à la législation thermique en vigueur ?

Merci de votre aide

Par **beberenice**, le **18/06/2012** à **17:39**

A mon avis, ce doit être comme le régime de la [Loi LMNP Censi-Bouvard](#)

En déposant le Diagnostic de Performance Energétique de votre maison, cela ne serait-il pas

plus simple pour se justifier?